

PROCES-VERBAL DU TROISIEME CONGRES DU MAK

AFRANIMAN I TMURT N IQVAYLIEN MOUVEMENT POUR L'AUTODETERMINATION DE LA KABYLIE.

AGRRAW WIS III IIIIE CONGRÉS

Procès-verbal

L'an deux mille seize et le 26 du mois de février s'est tenu à At-Zellal, commune de Souamaâ, Aârch d'At Vuceayev, le troisième congrès ordinaire du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie. Après une minute de silence observée sous l'hymne national kabyle à la mémoire des martyrs de la Kabylie libre et de la démocratie, le président de la section At Zellal a déclaré l'ouverture officielle de ce rendez-vous historique dédié à l'illustre Amusnaw kabyle Dda Lmulud At Mæemmer – Mouloud Mammeri.

Un Bureau du Congrès a été élu pour diriger les travaux sous la présidence de Farid Djenadi. Il est composé des membres suivants : Razik Zouaoui, Slimane Kadi, Emma Chaouane.

Des dizaines de messages de soutien parvenus au MAK, publiés sur l'Agence de presse kabyle, Siwel ont été lus aux présents.

À l'issue de ce congrès qui a réuni 843 congressistes, Mass Bouaziz Aït-Chebib et Mass Ferhat Mehenni, dont les mandats légaux respectifs arrivent à expiration, et étant seuls candidats à leur propre succession, ont été réélus à l'unanimité des présents, respectivement à la tête du MAK et du GPK.

Les congressistes, après réflexion et débats sur les besoins et l'orientation politiques du Mouvement, ont arrêté dans ce sens des résolutions applicables et exécutoires jusqu'au prochain congrès et dont voici la teneur :

1-Prôner l'autodétermination : Pour internationaliser la question kabyle, le 3ème congrès du MAK inscrit l'exigence historique et naturelle de l'instauration d'un État kabyle démocratique, laïc et social dans le cadre du droit des peuples à l'autodétermination ; droit par lequel chaque nation choisit librement le statut politique qui lui sied. Ce droit du peuple kabyle à disposer de lui-même se traduira par l'organisation d'un référendum sous l'égide des instances internationales.

2- Rejeter toutes les échéances électorales algériennes jusqu'au dit référendum d'autodétermination.

3- Exiger la démilitarisation de la Kabylie et interpeller la communauté internationale sur l'occupation effective de la Kabylie par des forces répressives exerçant sur le peuple kabyle et son territoire des actes de nuisances caractérisés : répression des manifestations pacifiques, dégradation de l'environnement (incendies volontaires de forêts, des centres d'enfouissement techniques inappropriés), bavures militaires répétitives causant mort de citoyens, multiplication vertigineuse de kidnappings, sabotage économique, détournement des richesses naturelles (eau, sable, etc.)

4- Renforcer les relations avec l'ensemble des peuples amazighs d'Afrique du Nord afin de créer une synergie à l'effet d'encourager la fondation de gouvernements provisoires respectifs et travailler en collaboration avec la Kabylie pour accéder à leurs droits à l'autodétermination et reconfigurer l'avenir de leurs destins, selon leurs aspirations.

5- Création immédiate d'une Ligue Kabyle des Droits de l'Homme, toutes les autres étant totalement défaillantes en ce qui concerne la défense des droits du peuple kabyle

6- Réhabiliter et moderniser les structures démocratiques ancestrales de la Kabylie en redonnant toute sa place à la femme kabyle, égale en droits et en devoirs, au même titre que l'homme kabyle, vis à vis du peuple et de la nation kabyle.

7- Réaffirmer les points de souveraineté adoptés lors de la convention nationale kabyle, à savoir :

- Le kabyle est la langue nationale et officielle du futur État kabyle.
- La laïcité est son socle social et aucune religion ou dogme ne prévaudra en son sein.
- L'identité et les attributs démocratiques du peuple kabyle sont des valeurs immuables de la nation kabyle.

8 – Structuration de la jeunesse étudiante kabyle par l'organisation du 1er Congrès des étudiants kabyles.

9- Mise en place d'un parlement kabyle sur le terrain afin de renforcer l'action du Gouvernement Provisoire Kabyle (GPK) en exil dans le but de réunir les conditions nécessaires à la proclamation de l'État kabyle.

10- sur le plan organique, des coordinations peuvent se constituer en confédération pour répondre aux exigences du terrain en termes de besoins et d'objectifs.

11- Le MAK est un mouvement souverainiste kabyle qui s'inscrit dans l'universalité. Par conséquent, il condamne le racisme sous toutes ses formes et bannit toutes les doctrines totalitaires contraires à ses valeurs et à la conscience universelle, à l'instar du fascisme, de l'islamisme, du nazisme...

12- Continuer de promouvoir la fraternité entre Kabyles et déployer toutes nos énergies pour sa réalisation effective. L'unité kabyle demeure le seul garant pour la défense de la Kabylie contre ses ennemis et pour la doter de son propre État, seul à

même de garantir sa sécurité, sa prospérité et son épanouissement dans le cadre de ses propres valeurs.

13- Mettre sur pied une commission ad-hoc chargée d'élaborer une nouvelle stratégie de lutte et de déploiement qui prendra en considération l'ensemble des propositions émises par les pré-congrès régionaux et dans la Diaspora.

14- Mise en place de groupes de travail pour l'instauration d'institutions kabyles qui prépareront l'avènement de l'État kabyle.

15- Les structures de base du Mouvement seront dotées d'une totale autonomie d'action avec cependant obligation de missions opérationnelles effectives et obligation de résultats.

16- Raffermir et renforcer les contacts, la coopération et la solidarité avec les peuples en lutte en vue de peser sur l'échiquier international.

17- Encourager le renforcement du lobbying kabyle.

18- En cas de répression massive du MAK et de l'arrestation de ses principaux responsables, les attributions politiques de la direction du Mouvement seront automatiquement transférées au GPK jusqu'à la réunion du Conseil national en Kabylie pour désigner un nouvel exécutif accepté par les présidents du MAK et du GPK. En outre, afin de se prémunir de toute tentative de division ou de manipulation, toute négociation avec l'État algérien ne peut avoir lieu sans l'aval du Conseil National du MAK et du Gouvernement provisoire kabyle.

19- Création d'une équipe nationale kabyle de football.

20- Création impérative d'une chaîne de télévision kabyle au profit de la nation kabyle dont les principaux responsables seront les présidents du GPK et du MAK, en accord et en collaboration avec leurs staffs qui désigneront d'un commun accord ses responsables rédactionnels.

Après validation de sa réélection par le bureau du congrès, Bouaziz Aït-Chebib, en sa qualité de Président du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie, a pris la parole pour exprimer d'abord sa reconnaissance aux congressistes pour la confiance qu'ils lui ont renouvelée et souligner les missions prioritaires de sa présidence renouvelée pour un second mandat.

Les congressistes ont ensuite abordé le cas du Gouvernement Provisoire Kabyle présidé jusque-là par Ferhat Mehenni. Comme ce fut le cas pour la continuité de la présidence du Mouvement pour l'Autodétermination de la Kabylie, où l'expérience a été l'élément clé pour la réélection de Bouaziz Aït-Chebib, les congressistes ont considéré que la reconduction de Ferhat Mehenni à la tête du Gouvernement Provisoire Kabyle comme logique et impérative. Ferhat Mehenni a été réélu à la présidence de l'Anavad à l'unanimité des congressistes.

Les congressistes ont également débattu des questions politiques nationales kabyles, algériennes, africaines, méditerranéennes et internationales. De cet

examen, ils en ont fait ressortir les enjeux présents, à moyen et à long terme desquels ont découlé des propositions pertinentes sur l'orientation politiques du MAK dans l'intérêt supérieur de la nation kabyle et dont bénéficiera forcement son environnement méditerranéen et africain.

Le Projet pour un État Kabyle (PEK) et les Statuts du Mouvement ont été amendés et adaptés à l'évolution du combat du peuple kabyle et des objectifs qu'il s'est assignés. La version finale des deux textes fondamentaux sera publiée incessamment dans la presse. Les dispositions de la Charte des droits du peuple kabyle ont été intégrées dans le PEK.

Il y a lieu de signaler que la tenue du 3ème congrès du MAK a été caractérisée par une vague d'arrestations de militants et la mise en état de siège de la Kabylie, particulièrement la région d'At-Zellal. Malgré la répression du régime colonial algérien et l'empêchement de centaines de militants d'atteindre le lieu de l'événement, le congrès a eu lieu dans la dignité, la fraternité et la convivialité grâce à la mobilisation et la détermination des militantes et des militants.

Une fois les travaux du IIIe congrès du Mouvement pour l'Autodétermination adoptés par les congressistes, la séance fut levée à dix-sept heures.

Le Bureau du Congrès

**Farid Djennadi,
Raziq Zouaoui,
Emma Chaouane,
Slimane Kadi**